



## Mon entrepreneur est-il un escroc? que faire?

Par **cheebi**, le **03/05/2013** à **23:31**

Bonjour,

Mon entrepreneur a très bien commencé mon chantier qui devait m'être livré le 17 décembre. Vers le mois d'Octobre, j'ai senti un ralentissement dans les travaux. Début Novembre, j'ai débloqué la situation concernant ENFIN ma toiture. Après le règlement, je n'ai pas vu mon entrepreneur et ces travailleurs sur mon terrain pendant plusieurs jours, jusqu'à 2 semaines d'affilées. Il a fallu que je le harcèle au téléphone pour qu'il se décide enfin à revenir sur mon chantier pour faire ce pour quoi je l'ai payé. C'est à dire ma toiture. Au final, elle sera finit deuxième quinzaine de Février. Je ne trouve déjà pas ça normal. Après que mon entrepreneur m'ait avoué ne plus avoir de sous (malgré ce que je lui ai payé) et qu'il attendait les sous des autres chantiers pour finir le mien, j'ai décidée, par précaution, de reprendre moi-même le chantier et qu'il finisse quand même ce que j'avais déjà payé.

Après encore des dizaines et des dizaines de relances pour qu'il fasse les travaux, voilà qu'il ne revient toujours pas finir ce qu'il a à faire. Après lui avoir rappeler que les intérêts de retards courent toujours depuis le 17 décembre, voilà qu'il me dit qu'il n'a plus rien à me devoir car j'ai repris le chantier en main, ce qui casse automatiquement les intérêts de retards. Or, je n'ai rien signée concernant la réception du chantier et il n'a toujours pas finit les travaux qu'il me doit.

As t-il raison? et surtout, je n'ai repris le chantier que mi-février. et pas depuis le 17 décembre. Se serait donc sa parole contre la mienne non?

Je suis un peu perdue et je voudrais avoir de quoi lui répondre pour ne pas me laisser démonter par lui.

D'autre part, il me devait des matériaux pour que je puisse finir ma chape, mais n'ayant pas de sous, je lui ai fait faire une reconnaissance de dette mais sans date limite de

remboursement. Cela fait un mois que toutes les semaines, il me dit ne pas avoir encore de sous alors qu'il vient de commencer de nouveaux chantiers. Je voudrais donc ne plus faire traîner cette reconnaissance et être remboursée. Surtout qu'il me joue encore l'air du "je ne répond pas au téléphone quand tu m'appelles". Impossible de le joindre....  
Quelles sont les démarches pour faire marcher cette reconnaissance?

Merci beaucoup pour votre aide. J'ai fait un sacré pavé mais je ne sais plus quoi faire :( . Que dire pour qu'il me prenne au sérieux??

Par **alterego**, le **04/05/2013 à 12:38**

Bonjour,

Seul vous n'obtiendrez rien, consultez un avocat spécialisé en Droit de la Construction.

Les éléments en main, il appréciera la procédure au mieux de vos intérêts.

La reprise de votre chantier n'était pas l'initiative la plus pertinente, surtout si le professionnel est de mauvaise foi et a le vice.

Cordialement